



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

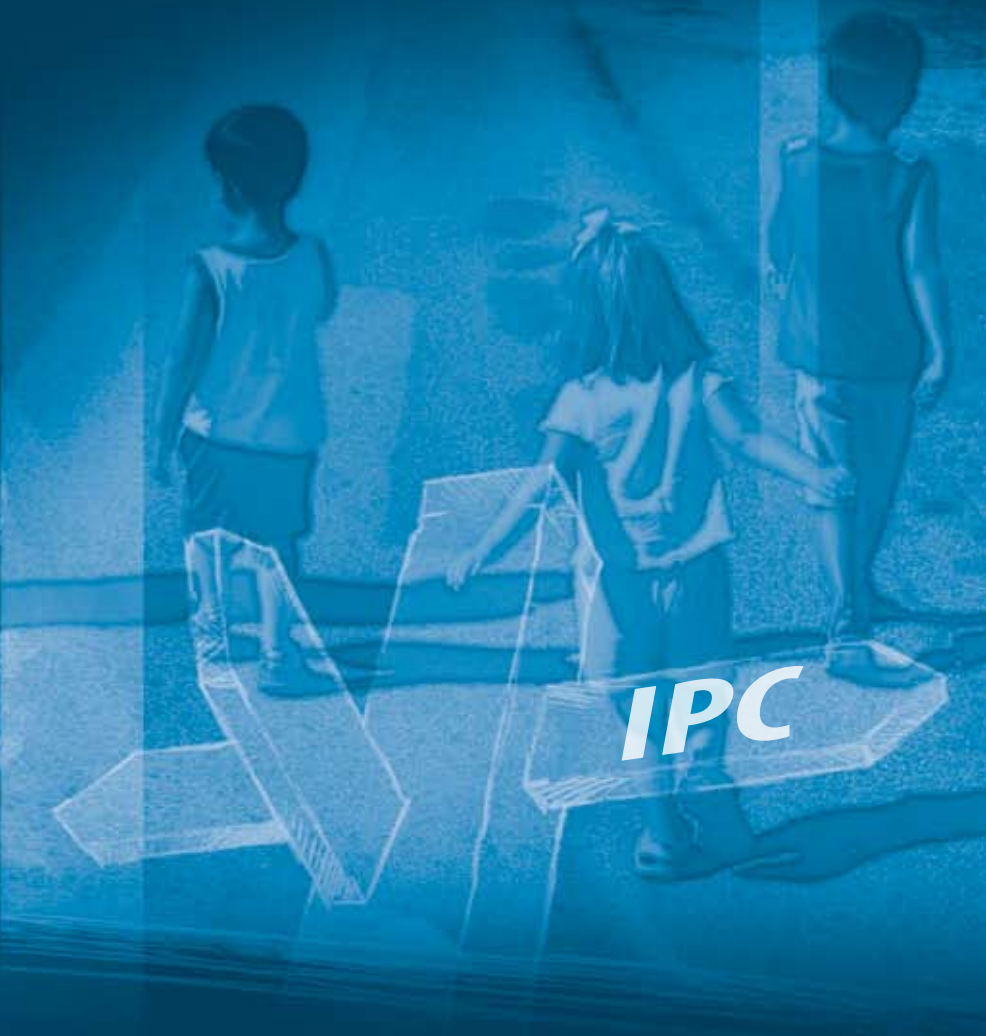
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE
DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA
PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

septembre 2007



IPC



uOttawa

Institut pour la prévention de la criminalité
www.prevention-crime.ca

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Présidents

Ross Hastings

Institut pour la prévention de la criminalité (IPC),
Université d'Ottawa

Irvin Waller

Institut pour la prévention de la criminalité (IPC),
Université d'Ottawa

Membres

Dorothy Ahlgren Franklin

Co-présidente, Comité de prévention du crime,
Association canadienne des chefs de police (ACCP)

Patti Pearcey

Consultante en prévention de la criminalité,
Colombie-Britannique

Joshua Bates

Analyste des politiques, Prévention de la criminalité
et Sécurité communautaire, Fédération canadienne
des municipalités (FCM)

Christiane Sadeler

Directrice générale, Conseil de sécurité
communautaire et de prévention de la criminalité
de Waterloo

Fred Chorley

Directeur général, Services aux victimes de Peel,
Association canadienne d'assistance aux victimes
(ACAV)

Ann Sherman

Directrice générale, *Community Legal Information
Association of Prince Edward Island*

Gail Dugas

Vice-présidente, Affaires publiques, Conseil canadien
de développement social (CCDS)

Lori Snyder MacGregor

Service régional de santé publique de Waterloo;
Prevention of Violence Canada - Prévention
de la violence Canada

Manjit Jheeta

Gestionnaire de projet, Secrétariat de la sécurité
communautaire, Ville de Toronto

Graham Stewart

Directeur général, La société John Howard du Canada

Rick Linden

Département de sociologie, Université du Manitoba

Sherri Torjman

Vice-présidente, *Caledon Institute of Social Policy*

Observateurs

Mélanie Bania

Associée de recherche, Institut pour la prévention
de la criminalité (IPC), Université d'Ottawa

Holly Johnson

Associée de recherche principale, Institut
pour la prévention de la criminalité (IPC),
Université d'Ottawa

Kevin Hood

Alberta Solicitor General and Public Security;
Groupe de travail fédéral/provincial/territorial
sur la sécurité communautaire et la prévention
de la criminalité

Sarah Nicolaiff

Analyste des politiques, Centre national de prévention
du crime (CNPC)

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL
SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
I. INTRODUCTION	4
A. Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité.....	5
B. L'organisation du rapport	5
II. LA CRIMINALITÉ ET LA VICTIMISATION AU CANADA.....	7
III. BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR	10
IV. UNE APPROCHE DE LA PRÉVENTION AXÉE SUR UN PROCESSUS DE RÉSOLUTION DE PROBLÈMES FONDÉ SUR DES FAITS DÉMONTRÉS.....	13
A. Les facteurs de risque et de protection.....	13
B. Certains exemples d'approches prometteuses.....	14
V. UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ POUR LE CANADA	17
A. Le besoin d'une approche globale.....	17
B. La nature du travail : la résolution de problèmes.....	17
C. Le besoin d'une approche fondée sur des faits démontrés	21
D. La gouvernance et l'administration des initiatives globales.....	22
VI. LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA.....	25
A. Les conditions essentielles du succès.....	25
B. L'évaluation du Groupe de travail national.....	27
VII. LES PRIORITÉS D'UN PLAN D'ACTION FONDÉ SUR DES FAITS DÉMONTRÉS	29
A. Les recommandations du Groupe de travail national	30
RÉFÉRENCES.....	33

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca

SOMMAIRE

Les efforts du Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité (GTN) s'appuient sur la conviction que la sécurité est un élément essentiel du bien-être individuel et collectif des Canadiens. Le présent rapport reconnaît la contribution du système de justice pénale à l'atteinte de ce but. Toutefois, il attire aussi l'attention sur le nombre croissant des informations probantes relatives à des approches éprouvées et prometteuses de prévention qui contribuent à la baisse des niveaux de criminalité et de victimisation. À notre avis, les Canadiens ne font pas une utilisation optimale de l'ensemble des données disponibles en matière de prévention de la criminalité – le GTN formule plusieurs recommandations destinées à améliorer la capacité de *bâtir un Canada plus sûr*.

Ce rapport démontre que les niveaux de criminalité et de victimisation au Canada sont encore trop élevés. En 2004, ¼ des Canadiens ont été victimes d'au moins un crime (Gannon et Mihorean, 2005). Plusieurs facteurs de risque et de protection d'ordre individuel, relationnel, social et économique sont sous-jacents aux activités criminelles et à la victimisation. La prévention joue un rôle critique pour contrer ces facteurs et d'autres auxquels le système de justice pénale n'a ni le mandat de réagir ni les ressources requises pour le faire. On a répertorié de nombreuses pratiques éprouvées et prometteuses ayant contribué à réduire et à prévenir la criminalité. S'appuyant sur ces données concluantes, plusieurs comités

parlementaires ainsi que des organisations nationales et internationales ont été amenés à préconiser que l'on investisse davantage en prévention.

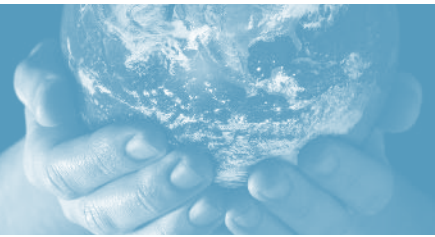
De l'avis du GTN, le Canada n'en fait pas assez pour mettre ces connaissances à contribution et pour que les Canadiens et leurs collectivités puissent en profiter. S'il souhaite réduire et prévenir la criminalité et la victimisation, il faudra que le Canada se dote d'une approche globale axée sur le développement et le maintien de programmes intégrés et fondés sur des faits démontrés, de même que sur le développement et le maintien de partenariats axés sur la résolution de problèmes. Cette approche devra comporter :

1. une *vision nationale* du rôle de la prévention de la criminalité pour assurer le bien-être individuel et collectif des Canadiens, de même que l'élaboration d'un *cadre stratégique* et d'un *plan d'action axé sur les résultats* devant servir d'assises aux processus de collaboration et de résolution de problèmes. Il faudra aussi créer des *centres de responsabilité* pour diriger ces efforts.
2. une capacité accrue de cerner les besoins et un engagement à *concentrer les ressources*. Pour mieux réaliser cette tâche, il faudra de meilleurs outils de diagnostic, un accès à des données faciles à utiliser et une assistance technique accrue à l'intention des praticiens.
3. une mise à contribution systématique des approches ayant donné de bons résultats

pour prévenir la criminalité ainsi que des investissements beaucoup plus importants dans le développement et le maintien des *capacités de la collectivité* par le biais de la recherche, du développement et de la formation.

4. un *niveau de soutien plus adéquat et plus durable* pour des centres de responsabilité et les initiatives de prévention émanant de tous les ordres de gouvernement.
5. une *population* mieux informée et plus impliquée dans les initiatives de prévention.

L'évaluation que fait le GTN de la situation et les recommandations qu'il formule en lien avec les cinq points ci-dessus sont décrites de manière plus détaillée dans ce rapport et sont résumées dans la grille présentée dans les pages centrales du document. La prévention est une approche qui a fait ses preuves au chapitre de la réduction et la prévention de la criminalité et de la victimisation et elle mérite qu'on y accorde plus d'attention, c'est ce qui compte pour nous – si nous voulons que le Canada puisse tirer profit des promesses que recèle la prévention, il nous faudra parler moins et passer à l'action.



I. INTRODUCTION

Un volume important et croissant de données significatives porte à croire que la criminalité, la victimisation et la peur du crime peuvent être prévenues. Il est clair que des initiatives de prévention bien ciblées et bien conçues peuvent contribuer à une baisse de la criminalité et de la victimisation, et à accroître la sécurité et le bien-être de nos collectivités. Le problème est que le Canada ne s'appuie pas suffisamment sur ces informations fondamentales. Il nous faut faire plus pour tirer profit de cette expertise afin de bâtir un Canada plus sûr.

Les efforts du Groupe de travail national (GTN) sont le reflet d'un désir de contribuer à améliorer la santé et le bien-être des personnes et des collectivités en aidant à rendre le Canada plus sûr; de notre point de vue, la prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés se veut un moyen d'arriver à ses fins. Elle est un élément essentiel du « coffre d'outils » que constituent les programmes et les pratiques nécessaires pour parvenir à améliorer la sécurité et le bien-être des personnes et des collectivités.

On en sait beaucoup sur les facteurs qui augmentent les risques que certaines personnes s'enlisent dans la criminalité de manière persistante ou chronique ou qu'elles soient vulnérables à la victimisation. Il existe aussi des indications concluantes relatives à la nature des situations qui facilitent ou favorisent la criminalité. Enfin, il existe un corpus imposant de connaissances issues de la recherche et de la pratique

relatives à la nature des initiatives qui contribuent à réduire les risques de criminalité et de victimisation.

Malgré la croissance de ce corpus de connaissances, il reste que les politiques et les pratiques destinées à améliorer la sécurité et le bien-être des collectivités ont tendance à s'inspirer de mythes et de stéréotypes et à s'appuyer excessivement sur des approches axées sur les délinquants. L'un des messages clés de notre travail est qu'une approche efficace de sécurité doit s'appuyer sur un système efficace de justice pénale *et plus encore*. Même les meilleurs efforts des organismes du système de justice pénale sont limités en raison des contraintes inhérentes à leur mandat et de leur accès défaillant à l'information et à des ressources. Si nous tenons sincèrement à bâtir un Canada plus sûr, il faudra élargir et enrichir notre vision, notre planification et nos pratiques.

Il ne suffira pas pour atteindre à nos buts de sécurité et de bien-être de compter uniquement sur les services policiers, les tribunaux et le système correctionnel. La sécurité communautaire dépend aussi de l'engagement et du travail d'autres secteurs, notamment des planificateurs municipaux, des agents responsables de la santé publique, des enseignants, des organismes de main-d'œuvre, des services de bien-être de l'enfance, et de nombreux autres qui contribuent de manière essentielle à faire de nos collectivités des milieux de vie, de travail et de loisirs plus sûrs et plus sains. D'autres facteurs influent aussi sur le bien-être des collectivités,

notamment l'égalité des sexes, l'emploi et l'inclusion des jeunes, la santé publique et les services sociaux, les possibilités de participer à des activités de loisir et à des activités culturelles, et la disponibilité de mécanismes de médiation et de résolution de conflits. Pour en arriver à une vision globale de la sécurité des personnes et des collectivités ainsi que de la contribution que peut faire la prévention de la criminalité à l'atteinte de ces buts, il faut que tous les intervenants institutionnels et communautaires s'impliquent et collaborent. Il se pourrait qu'ils ne se perçoivent pas comme des « agents » de prévention de la criminalité, mais leurs actions sont essentielles à la réalisation du but que constitue la sécurité communautaire. Il est impératif que nous en fassions plus pour élaborer des mécanismes qui permettront à tous ces secteurs de collaborer de manière plus productive.

À l'heure actuelle, les Canadiens ne réalisent pas le meilleur retour possible sur leur investissement annuel de quelque 13 milliards de dollars au chapitre de la justice pénale (ministère de la Justice du Canada, 2005). Ces dépenses ne donnent pas les résultats auxquels on pourrait s'attendre pour assurer une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Canadiens. Ce rapport vise à remédier à cette situation en formulant des recommandations constructives et axées sur l'action à l'intention des décideurs et des praticiens sur les moyens de s'employer à la prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés.

A. Le Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité

Le Groupe de travail national (GTN) sur la prévention de la criminalité a pour objectif principal de regrouper des chercheurs indépendants, des

décideurs et des praticiens pour faire le point sur l'état actuel de la situation en matière de prévention de la criminalité au Canada et de formuler des recommandations constructives et réalisables sur les moyens d'améliorer et de contribuer à l'avancement dans ce domaine.

Ce rapport est le fruit du Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité et s'inscrit dans un projet plus large : *Les connaissances au service de la prévention de la criminalité*. Ce projet, une initiative de l'Institut pour la prévention de la criminalité (IPC) installé à l'Université d'Ottawa, est financé grâce à une entente de contribution de trois ans conclue avec Sécurité publique Canada, plus précisément, avec le Centre national de prévention du crime. Le projet comporte deux autres volets importants, notamment une série d'études pointues portant sur certains éléments probants relatifs à ce qui est efficace pour prévenir la criminalité, de même que la coordination d'un réseau de municipalités actives dans le champ de la prévention. On trouvera plus de renseignements sur le travail de l'IPC en consultant son site Web à l'adresse www.prevention-crime.ca. On y découvrira aussi de l'information relative aux approches qui semblent les plus efficaces pour prévenir la criminalité et la victimisation, de même que pour améliorer la sécurité et le bien-être.

B. L'organisation du rapport

L'objectif de ce rapport est de formuler des recommandations à l'intention des décideurs quant aux moyens d'utiliser plus constructivement la mine des éléments probants relatifs à ce qui est efficace pour prévenir la criminalité et la victimisation et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité au sein de nos collectivités. Ce rapport présente :

1. une vue d'ensemble de la criminalité et de la victimisation au Canada.
2. un examen du travail de divers comités parlementaires et de diverses organisations nationales et internationales, qui tous conviennent que la prévention est la clé de la sécurité et du bien-être.
3. un aperçu de certains des facteurs de risque et de protection rattachés à la délinquance et à la victimisation ainsi que de certaines approches éprouvées ou prometteuses permettant de composer avec ces facteurs.
4. un plaidoyer en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale globale et intégrée, de même qu'une description des éléments clés d'une telle stratégie.
5. une appréciation de comment nous nous tirons d'affaires à ce chapitre : le Canada dispose-t-il d'une stratégie globale fondée sur des faits démontrés ou bien existe-t-il des lacunes dans les structures et les approches actuelles?
6. un plan d'action – une série de recommandations sur les moyens de réduire la criminalité et la victimisation de manière plus efficace et plus rentable en concevant et en mettant en œuvre

une approche de prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés.

Ce rapport est le fruit des consultations et des réunions du Groupe de travail national, enrichi par les recherches réalisées par l'Institut pour la prévention de la criminalité (IPC) à l'Université d'Ottawa. Le GTN a en outre tiré profit de ses consultations et de ses discussions avec quelques-uns de nos partenaires du domaine de la prévention; notamment :

- des membres du réseau municipal de l'IPC;
- des membres de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés (parrainée par l'Association canadienne des chefs de police);
- des auteurs contribuant à la Revue de l'Institut pour la prévention de la criminalité, et d'autres.

Les participants au GTN cumulent de nombreuses années d'expérience de travail dans ce domaine et ont en commun de travailler ardemment à la réalisation d'un même but, la mise en place d'une infrastructure durable, essentielle à l'atteinte de la sécurité et du bien-être des collectivités.



II. LA CRIMINALITÉ ET LA VICTIMISATION AU CANADA

Deux sources principales servent à évaluer le niveau de la criminalité dans la société : les statistiques policières et les enquêtes sur la victimisation. Les statistiques policières ont le mérite de permettre de dégager certaines tendances dans le temps, mais elles se limitent aux activités criminelles signalées à la police. Les enquêtes sur la victimisation comportent des entrevues auprès d'échantillons de citoyens auxquels on demande de décrire leur expérience et leur perception de la criminalité; celles-ci ont l'avantage d'inclure certaines activités criminelles qui n'ont pas été signalées à la police. Ces enquêtes présentent toutefois certaines limites dues au fait qu'elles n'incluent pas toutes les formes de criminalité, qu'elles n'incluent pas de témoignages d'enfants ou de gens d'affaires et qu'elles ne sont menées qu'à tous les cinq ans. Ces deux sources ajoutent à notre connaissance des niveaux de la criminalité, de la victimisation et de la peur du crime, mais ni l'une ni l'autre n'est en mesure de tracer un portrait complet et elles sous-estiment vraisemblablement le niveau réel de la criminalité au Canada.

En fonction de données recueillies dans le cadre de la plus récente enquête sur la victimisation menée par Statistique Canada (Gannon et Mihorean, 2005), on estime qu'en 2004 :

- 1 Canadien sur 4 a été victime d'au moins un crime;

- près d'un demi million de femmes ont été agressées sexuellement;
- plus d'un million de ménages ont été victimes d'une entrée par effraction ou d'une tentative d'entrée par effraction;
- plus d'un demi-million de ménages ont été victimes d'un vol de véhicule ou d'un vol de pièces de leur véhicule.

Les enquêtes menées au Canada laissent croire que le taux de victimisation signalée est en hausse : 24 % des Canadiens rapportaient avoir été victimes d'un crime en 1988, mais ce chiffre a augmenté à 26 % en 1993 et à 28 % en 2004. Par contre, la proportion des victimes ayant signalé un incident criminel à la police a subi une baisse constante. En 1993, 42 % des victimisations étaient signalées à la police, alors que cette proportion a baissé à 37 % en 1999 et à 34 % en 2004 (Besserer et coll., 2001; Gannon et Mihorean, 2005; Statistique Canada, 1994). Bien que ces résultats puissent être attribuables à plusieurs facteurs, ils suggèrent néanmoins qu'il ne faudrait pas se complaire de certaines baisses reflétées dans les statistiques officielles sur la criminalité – les taux de victimisation sont encore trop élevés.

Pour ce qui est de la criminalité avec violence, les niveaux enregistrés par la police au Canada ont augmenté de manière constante entre 1962 et le début des années 1990. On a par la suite connu une légère

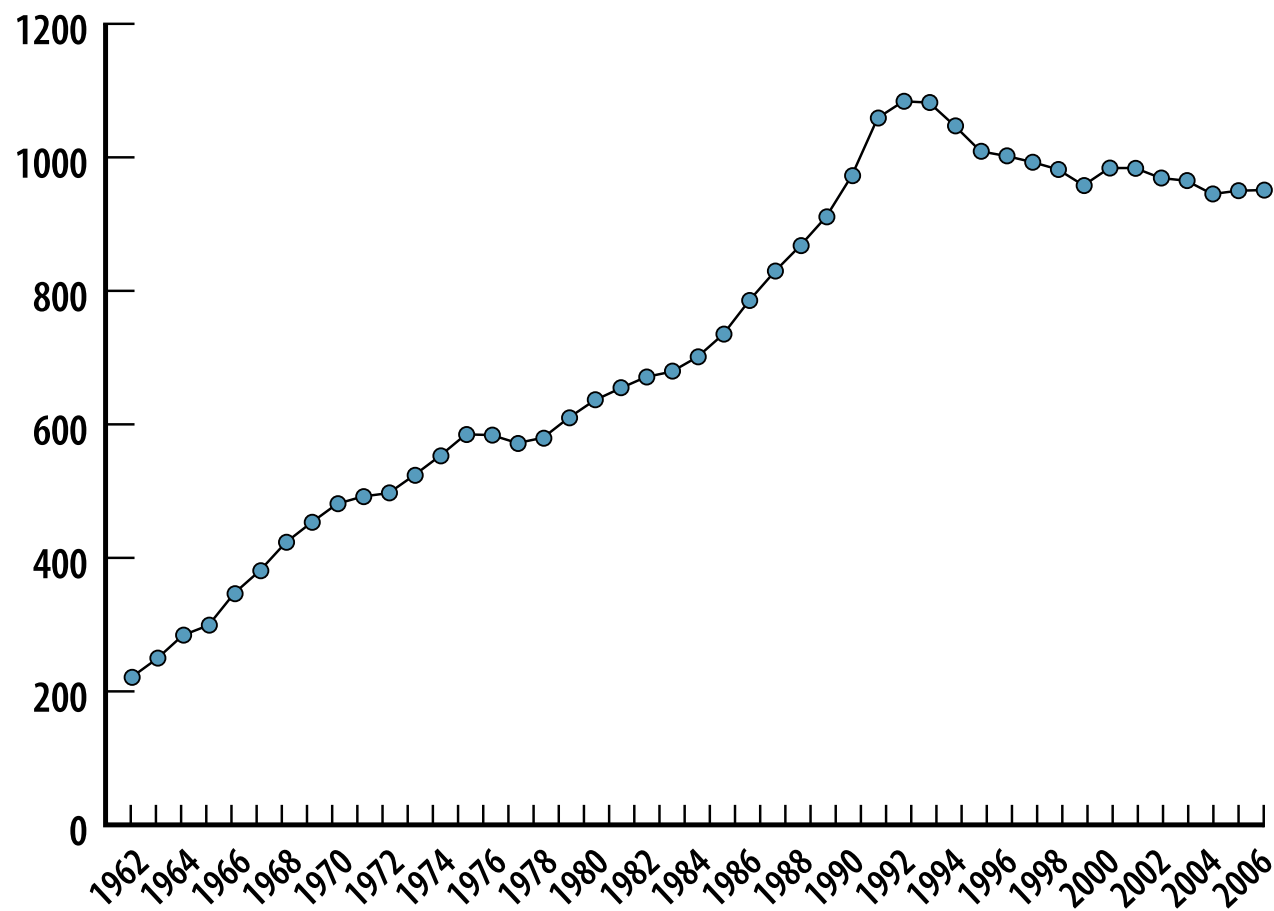
baisse et le niveau est demeuré assez stable depuis 1998 (Figure 1). Le taux de la criminalité avec violence en 2006 était quatre fois plus élevé qu'en 1962 (921 par 100 000 habitants, comparativement à 221). Les trois-quarts des crimes avec violence correspondent à des voies de fait, dont 80 % appartiennent à la catégorie relativement moins grave des voies de fait simples.

Le taux de la criminalité contre les biens a chuté de manière plus dramatique au cours des années 1990; mais il demeure toujours deux fois plus élevé qu'il

ne l'était en 1962 (3 588 par 100 000 habitants, comparativement à 1 891) (Figure 2). On a connu une baisse significative des introductions par effraction dans les résidences et les places d'affaires et leur niveau est maintenant inférieur à ce qu'il était en 1977. Même à cela, le taux des introductions par effraction au Canada est supérieur à celui des États-Unis depuis le début des années 1980 (Gannon, 2001). Le niveau des vols de véhicules est maintenant supérieur à ce qu'il était en 1977 et est plus élevé que le taux par habitant des États-Unis.

Figure 1

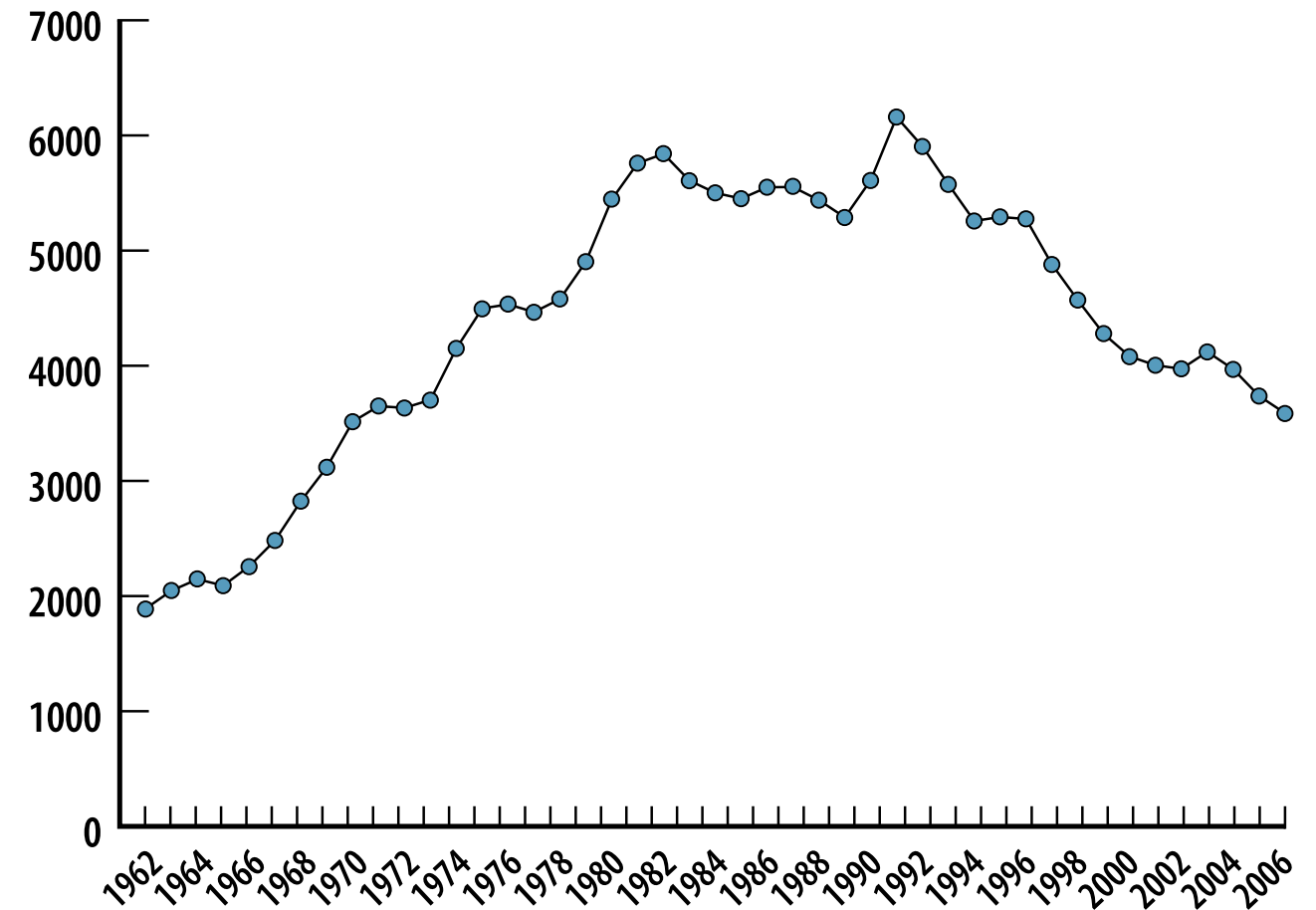
Taux des crimes avec violence enregistrés par la police au Canada



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Statistique Canada.
 Les crimes avec violence incluent les homicides, les voies de fait, les agressions sexuelles, les vols qualifiés, le harcèlement criminel et d'autres incidents violents.

Figure 2

Taux des crimes contre les biens enregistrés par la police au Canada



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Statistique Canada.
 Les crimes contre les biens incluent le vol par effraction, le vol de véhicule automobile, le vol, la fraude et d'autres formes de vols et d'infractions contre à propriété.

Les taux de criminalité varient d'une région à l'autre du pays. Les taux sont plus élevés dans les territoires et dans les provinces à l'ouest de l'Ontario que dans le Canada central et les provinces de l'Est. Pour ce qui est des villes, on retrouve les taux de criminalité les plus élevés dans les zones défavorisées, sujettes à un fort taux de mobilité et de désorganisation sociale (Fitzgerald et coll., 2004; Savoie et coll., 2006; Wallace et coll., 2006).

III. BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

Bâtir un Canada plus sûr veut dire construire des collectivités où tous les Canadiens pourront vivre, apprendre, travailler, se divertir et élever une famille, sans avoir à craindre la criminalité ou de devenir victimes. Cela veut dire aussi bâtir un Canada où tous les enfants, les familles et les collectivités ont un accès égal à l'information, aux compétences et aux ressources dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Comme le fait valoir la Fédération canadienne des municipalités, « l'une des caractéristiques distinctives de leur identité est la fierté que ressentent les Canadiens par rapport à la sécurité de leurs collectivités » (2004 : 5). Pourtant, la plus récente enquête sur la victimisation révèle que 1 Canadien sur 4 est victime annuellement d'un crime commun, tels un vol par effraction, un vol de véhicule ou des voies de fait (Gannon et Mihorean, 2005).

On en sait beaucoup sur ce qui est efficace pour réduire la criminalité et la victimisation, et sur ce qui ne l'est pas. Ces connaissances sont le fruit de nombreuses années de recherche et de pratique portant spécifiquement sur les facteurs sociaux, les variables

« ...le mieux-être et la sécurité communautaire se concrétisent au mieux si l'on considère les causes profondes du comportement criminel... »
– Association canadienne des chefs de police, 2002.

« Quand les enfants s'épanouissent, le crime diminue » – Conseil canadien de développement social.

situationnelles et les facteurs facilitants (tels la drogue et l'alcool) qui contribuent à la criminalité et à la victimisation (Stratégie nationale de prévention de la criminalité, 2003; Waller, 2006). Les programmes qui ciblent ces facteurs de risque et mettent en valeur les facteurs de protection ont démontré qu'ils sont efficaces à réduire l'incidence de la criminalité et de la victimisation, dans une mesure pouvant atteindre 70 % dans certains cas (Goldblatt et Lewis, 1998; Sherman et coll., 2002; Waller, 2006).

Pourtant, les politiques visant à contrer la criminalité et à la victimisation au Canada sont surtout de nature réactive. Dans le contexte du système actuel, nous attendons que la victimisation se produise, nous comptons sur la victime ou un témoin pour communiquer avec la police, puis sur la police pour mener l'enquête et, si possible, procéder à l'arrestation des suspects identifiés. L'affaire est par la suite soumise aux tribunaux et, si elle se solde par une condamnation, le juge pourra imposer une sanction à l'accusé. Mais la plupart des cas de victimisation au Canada n'atteindront jamais ces étapes et seule une petite proportion des crimes commis se soldent par une condamnation. En 2004, on estimait que seulement 34 % des crimes

commis au Canada étaient signalés à la police, les pourcentages oscillant entre aussi peu que 8 %, dans le cas des agressions sexuelles, et 54 %, dans le cas des introductions par effraction (Gannon et Mihorean, 2005). Des cas signalés à la police, un faible pourcentage donne lieu à une inculpation, et on estime que seulement 58 % des causes entendues devant un tribunal pour adultes et 60 % de celles entendues par un tribunal de la jeunesse se soldent par une condamnation (Robinson, 2004; Thomas, 2004). Certaines catégories de victimisation, telle la violence faite aux enfants, de même que la violence sexuelle et la violence conjugale, sont particulièrement sous-déclarées et demeurent souvent cachées, les victimes étant laissées à elles-mêmes pour souffrir en silence.

« Il incombe à tous les secteurs – notamment les gouvernements, les services sociaux, l'entreprise, les travailleurs et les établissements d'enseignement – de s'attaquer aux problèmes identifiés, préférablement au moyen d'une approche planifiée et coordonnée qui combine les ressources et l'expertise de manière novatrice. »
– Caledon Institute of Social Policy, 2003.

Il s'agit là d'un moyen inefficace et très coûteux d'aborder les problèmes que posent la criminalité, la victimisation et la peur du crime dans nos collectivités. Le système de justice pénale a un

« Chaque dollar investi en prévention de la criminalité permet d'économiser de 5 à 7 dollars au chapitre des services correctionnels. Comment donc ne pas donner notre plein appui aux initiatives de prévention de la criminalité? »
– Commission Horner, 1997.

rôle important à jouer au chapitre de la sécurité communautaire. Il est toutefois manifeste que le seul fait d'investir de plus en plus dans les services policiers, les tribunaux et les prisons ne parviendra pas à réduire la criminalité, la victimisation et la peur du crime vécue par les victimes immédiates de ces crimes et par les collectivités où ils sont commis (FCM, 2004; Waller, 2006).

Des rapports importants émanant de comités parlementaires et de bon nombre d'organisations

« Avant de mobiliser les collectivités en vue d'adopter une stratégie nationale de prévention du crime, il faut d'abord s'assurer que toutes ont accès aux connaissances, compétences et ressources nécessaires pour faire le travail. » – Conseil national de prévention du crime du Canada, 1997.

au Canada nous ont recommandé avec insistance de faire une meilleure utilisation des connaissances disponibles de manière à tirer le maximum de nos ressources limitées et à pouvoir profiter de rues, de foyers, d'écoles et de collectivités plus sûres. En 1993, le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, aussi appelé la Commission Horner, recommandait que l'équivalent de 5 % du budget fédéral consacré à la justice pénale soit investit en vue de s'attaquer aux facteurs de risque liés à la criminalité. D'autres organisations nationales, tels le Conseil canadien de développement social (1984), l'Association canadienne de santé publique (1994), le Conseil national de prévention du crime du Canada (1997), l'Association canadienne des chefs de police (2002) et la Fédération canadienne des municipalités (2007), ont adopté des énoncés de position officiels qui mettent l'accent sur l'importance d'améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles et de

Comme le précise la Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé, « La santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un écosystème stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable. Tels sont les préalables indispensables à toute amélioration de la santé. » Dans bien des cas, l'absence de ces conditions essentielles favorise l'émergence de la violence (Association pour la santé publique de l'Ontario, 2003; Organisation mondiale de la santé, 1986).

doter les collectivités des outils dont elles ont besoin pour prévenir la criminalité de manière durable. On pourra retrouver ces énoncés sur le site Web de chacune de ces organisations ou sur celui de l'Institut pour la prévention de la criminalité (IPC).

Diverses organisations et commissions ont souligné, qu'afin d'être efficace, la prévention de la criminalité doit se fonder sur certains éléments clés. Ces éléments sont mis en lumière dans les *Principes directeurs applicables à la prévention du crime* adoptés par les Nations Unies (ECOSOC-ONU, 2002) ainsi que

dans les recommandations du *Rapport mondial sur la violence et la santé* de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2002, 2004). Elles ont en outre recommandé que tous les ordres de gouvernement assurent un leadership fort et qu'on mette en œuvre un processus communautaire de résolution de problèmes, qui implique qu'on crée des partenariats, qu'on procède à l'analyse des problèmes locaux de criminalité et des actifs de la collectivité, qu'on planifie et qu'on recourt à des interventions axées sur les facteurs de risque et de protection, et qu'on évalue les impacts des actions entreprises afin de tirer leçon des efforts déployés.

Comme le démontrera le présent rapport, plusieurs étapes initiales importantes ont déjà été franchies au Canada en vue de réduire la criminalité et d'améliorer la sécurité communautaire par le truchement de la prévention. Il nous faut toutefois commencer à faire une meilleure utilisation de nos connaissances relatives à ce qui est efficace pour réduire la criminalité et à ce dont on aurait besoin pour assurer une prévention efficace de la criminalité. La mise à contribution de ces connaissances permettra d'aider à réduire les niveaux de peur, de criminalité et de victimisation chez les Canadiens au cours des années à venir.

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca

IV. UNE APPROCHE DE LA PRÉVENTION AXÉE SUR UN PROCESSUS DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES FONDÉ SUR DES FAITS DÉMONTRÉS

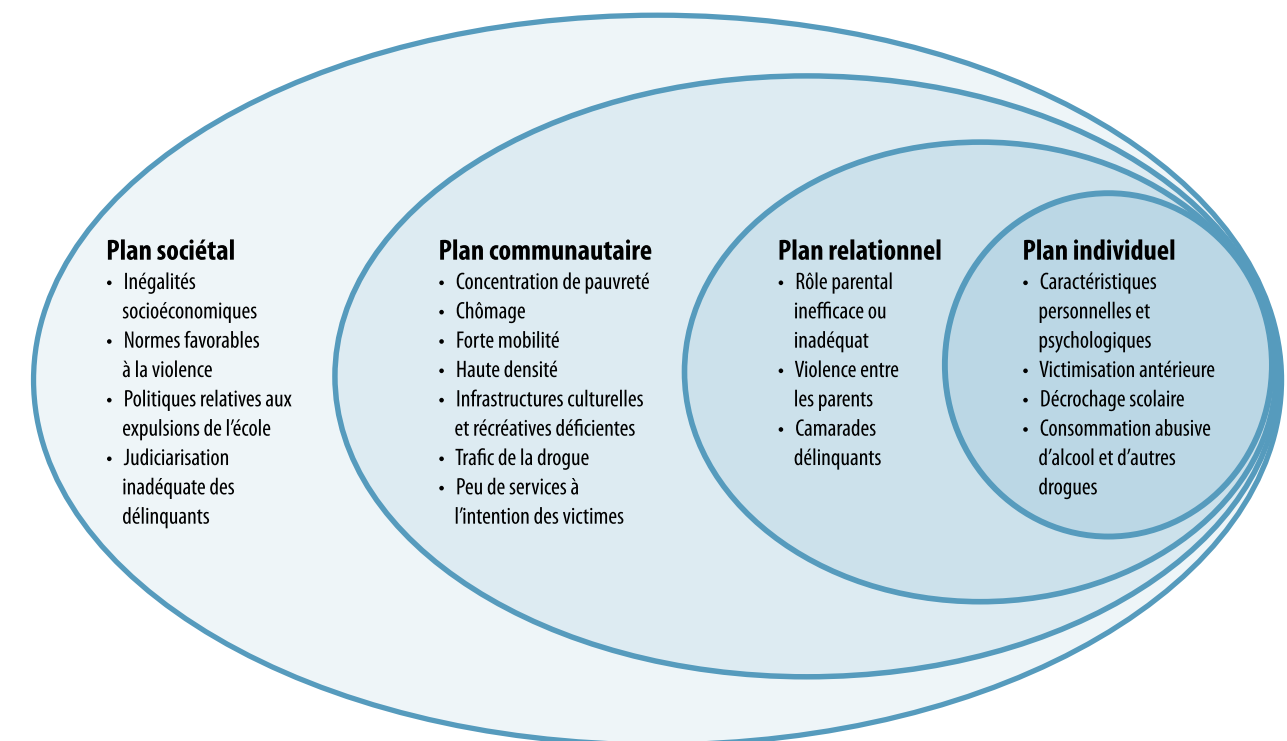
A. Les facteurs de risque et de protection

Il est nécessaire de bien comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la criminalité et à la

victimisation, si l'on souhaite mettre en œuvre des programmes de prévention éprouvés et prometteurs là où ils seront le plus efficace. Par exemple, des enquêtes longitudinales menées auprès d'enfants, de jeunes et de familles permettent de suivre le développement

Figure 3

Les facteurs de risque liés au crime et à la délinquance



Une adaptation des perspectives de l'Organisation mondiale de la santé (2002).

d'une jeune personne dans le temps et font ressortir certaines réalités relatives à ces facteurs. Cela permet aux chercheurs de dégager les conditions qui sont le plus étroitement liées à la délinquance (voir Latimer et coll., 2003; Sprott, Jenkins et Doob, 2000).

Aucun facteur à lui seul ne prédispose une personne à s'engager sur la voie de la criminalité ou ne la prémunit contre un tel danger. Le comportement d'une personne est influencé par des facteurs d'ordre individuel, relationnel, communautaire, sociétal et économique, de même que par l'interaction de ces facteurs. Le comportement d'une personne est influencé non seulement par ses propres antécédents, mais aussi par ceux de son entourage immédiat, tels les membres de sa famille et ses pairs ainsi que sa collectivité locale plus large et par la société dans son ensemble (Figure 3). Plus elle sera exposée à des facteurs de risque et moins elle ne le sera à des facteurs de protection, plus les chances seront grandes qu'elle devienne victime ou qu'elle commette un crime (Organisation mondiale de la santé, 2002; Sprott, Jenkins et Doob, 2000; U.S. Surgeon General, 2001).

Il faut discerner les facteurs de risque des causes de la criminalité, car leur présence n'entraîne pas nécessairement qu'une personne s'engage sur la voie de la criminalité. De nombreux enfants et adolescents vivent dans des familles ou des quartiers qu'on pourrait considérer à haut risque et n'entrent jamais en contact avec le système de justice pénale en raison des facteurs de protection qui font contrepoids à ces influences négatives. Par exemple, il arrive souvent qu'on considère le fait d'être défavorisé socioéconomiquement comme un facteur de risque lié à la délinquance, mais d'autres facteurs, telles la présence de parents offrant du soutien, une infrastructure sociale adéquate (des services

culturels et de loisir, par exemple) et une cohésion sociale forte au sein du quartier, parviennent à contrebalancer cet état de fait (Sampson et coll., 1997; Torjman, 2004).

Certains groupes au Canada souffrent de manière disproportionnée de la présence de facteurs de risque et de l'absence de facteurs de protection et, de ce fait, ont des taux plus élevés de criminalité et de victimisation. Par exemple, certaines iniquités historiques et les effets intergénérationnels des pensionnats ont accentué la vulnérabilité des enfants, des jeunes et des familles issus des Premières nations (voir Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, 2005). Aujourd'hui, les peuples autochtones sont confrontés à des revenus et des niveaux de scolarité plus faibles, à des taux de chômage et de mobilité résidentielle plus élevés, à des taux plus élevés de consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, à des taux plus élevés d'éclatement de la famille ainsi qu'à des taux plus élevés de surpeuplement dans des logements inférieurs aux normes (Bennett, Blackstock et De La Ronde, 2005; Dickson-Gilmore, 2007). On remarque aussi une incidence croissante de certains facteurs de risque. Par exemple, les inégalités économiques, la consommation de drogue et le nombre des parents seuls et défavorisés sont en hausse dans certaines collectivités canadiennes (Adlaf et Paglia, 2001; Heisz, 2005; O'Donnell et coll., 2006).

B. Certains exemples d'approches prometteuses

Des évaluations rigoureuses et des examens systématiques démontrent que toute une gamme de stratégies sociales, situationnelles et d'application de la loi axées sur les facteurs de risque et de protection

se sont avérées efficaces pour réduire la criminalité et la victimisation (voir *Audit Commission*, 1996; Goldblatt et Lewis, 1998; OMS, 2002; Sherman et coll., 2002). On retrouve des exemples de ces réussites dans plusieurs secteurs, notamment :

Santé publique

- Le fait d'offrir à des jeunes mères à risque un service de *visites à domicile par une infirmière* de la santé publique a contribué à une réduction de 80 % de la maltraitance et de la négligence d'enfant, à une baisse de 69 % des arrestations de mères et de 66 % des arrestations de jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans (Duggan et coll., 2004; Olds et coll., 1998).

Éducation

- Le développement des capacités d'apprentissage des enfants par le truchement de *programmes préscolaires enrichis* a grandement contribué à améliorer le rendement scolaire, le taux d'achèvement des programmes d'études ainsi que les revenus d'emploi, et a contribué à une baisse du nombre des arrestations pour des crimes avec violence, des crimes contre les biens et des crimes liés aux drogues jusqu'à l'âge de 40 ans (*Perry Preschool*: Schweinhart et coll., 2005).
- Le fait d'inscrire *les relations saines* dans le programme d'études pour contrer l'intimidation ainsi que la violence dans le cadre de fréquentations et entre camarades a permis de réduire le nombre d'agressions de nature relationnelle chez les garçons d'âge scolaire (*The Fourth R*: Wolfe et coll., 2005).
- Le fait de promouvoir l'*achèvement des études secondaires* par l'ajout de mesures incitatives et du tutorat a contribué à une baisse de 27 % du décrochage scolaire, à une augmentation de 26 % de l'accession à des études postsecondaires et à

une baisse de 71 % du nombre des arrestations de jeunes sur une période de 4 ans (*Quantum Opportunities*: Hahn et coll., 1994; Lattimore et coll., 1998).

Inclusion et cohésion sociales

- Le fait de réduire l'exclusion sociale au moyen d'une programmation intensive d'*inclusion sociale des jeunes* aux chapitres de l'alphabétisation, du mentorat, des loisirs, de la maîtrise de la colère, et du rapport aux gangs et aux drogues a contribué à une baisse de 27 % du nombre des expulsions de l'école, de 65 % du nombre des arrestations de jeunes ainsi qu'à une baisse généralisée de la criminalité au sein de quartiers de l'ordre de 15 % à 27 % (*Youth Inclusion Program*: Morgan Harris Burrows, 2003).
- La mise sur pied d'un programme multisectoriel et ciblé axé sur la *cohésion de quartier* a donné lieu à une baisse de 75 % du nombre des cambriolages et de 80,5 % du nombre des ménages ayant été victimes de cambriolage plus d'une fois sur une période de 4 ans (*Kirkholt burglary prevention project*: Forrester et coll., 1990).

Les partenariats public/privé

- La participation de nombreux partenaires à une *stratégie globale visant à contrer le vol de véhicules automobiles* en éduquant les propriétaires de véhicules et en les équipant de dispositifs antivols tout en s'attaquant aux facteurs de risque que présentent les voleurs d'automobiles a donné lieu à une baisse de 32 % du nombre des vols de véhicules sur 2 ans (*Regina Auto Theft Strategy*: Regina Police Service, 2004).
- L'amélioration de la qualité de vie dans un *quartier à risque élevé* au moyen d'activités récréatives gratuites à l'intention des enfants, d'un plus

grand nombre d'emplois pour les jeunes et d'une meilleure utilisation de l'espace disponible a donné lieu à une baisse de l'ordre de 60 % des activités criminelles signalées à la police sur une période de un an et demi (Association de revitalisation de San Romanoway : Stratégie nationale pour la prévention du crime, 2004).

On en sait moins sur les moyens de prévenir la violence envers les femmes, surtout parce qu'on n'a pas accordé le même niveau de priorité à l'évaluation des stratégies visant à prévenir la violence sexuelle et la violence dans le cadre de rapports intimes qu'à d'autres types de programmes (U.S. National Research Council, 2004a). La mise en œuvre et l'évaluation des programmes de prévention *primaire* et *secondaire* a été sous-financée et les évaluations existantes s'appuient souvent sur des modèles de recherche plutôt lacunaires (U.S. National Research Council, 1998, 2004a). Cependant, certaines des approches décrites ci-dessus s'attaquent aux signes précoces des agressions relationnelles et donnent des résultats prometteurs en termes de réduction des agressions, surtout chez les garçons (voir Wolfe et coll., 2005). D'autres approches ont eu recours à des audits de sécurité de la collectivité et de certains endroits particuliers dans le but d'améliorer la sécurité des femmes dans les endroits publics en

améliorant le milieu physique, en facilitant l'accès aux programmes communautaires et en favorisant la mise en œuvre d'approches de développement communautaire qui assurent qu'on tienne compte de la spécificité des sexes (voir Cowichan Women Against Violence Society, 2007).

Quel est le rôle de la police en prévention et en réduction de la criminalité? Les données significatives démontrent que le simple fait d'accroître le nombre de policiers pour mener des activités répressives normales ne donnera pas lieu à une baisse significative ou durable des taux de criminalité ou de victimisation (Her Majesty's Inspectorate of Constabulary, 1998, 2000; US National Research Council, 2004b). La police peut toutefois aider à réduire la criminalité en adoptant une approche de résolution de problèmes et en nouant des partenariats avec des organismes en mesure de s'attaquer aux multiples facteurs de risque liés à la criminalité et à la victimisation. La *Chicago Alternative Policing Strategy*, en mettant l'accent sur la responsabilité au niveau du quartier et le processus interagence de résolution des problèmes, nous offre un bel exemple de comment la police peut aider à réduire la peur du crime et à résoudre divers problèmes de nature criminelle ou autre dans la collectivité (Skogan et Steiner, 2004; US National Research Council, 2004b).

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca



V. UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ POUR LE CANADA

A. Le besoin d'une approche globale

Beaucoup de travail a déjà été accompli dans le domaine de la prévention. Un consensus s'est établi autour de deux thèmes principaux :

1. La police, les tribunaux et le système correctionnel sont indispensables à une approche stratégique globale de sécurité publique, mais il y a des limites à ce que le système traditionnel de justice pénale peut accomplir. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les facteurs de risque et de protection liés à la criminalité et à la victimisation sont complexes et débordent souvent le mandat du système judiciaire. C'est pourquoi il faut aborder ces facteurs par la voie de la prévention dans le cadre de toute tentative de lutte contre les problèmes posés par la criminalité et la victimisation.
2. Une stratégie globale de prévention de la criminalité devrait être intégrée et fondée sur des faits démontrés : il n'y a guère d'indications voulant qu'une approche non coordonnée et axée sur les projets à court terme soit suffisante pour remplir la promesse de la prévention comme facteur contribuant à une sécurité accrue.

Cela soulève la question de la nature d'une « stratégie globale » : comment doit-on définir et mesurer une telle approche? En général, les approches globales peuvent être de deux types. Elles peuvent être axées sur les besoins de l'ensemble d'une collectivité (qu'il s'agisse d'une région géographique ou d'un groupe social) ou elles peuvent être destinées à lutter contre un genre particulier de criminalité ou de victimisation (par exemple, le vol d'automobiles ou l'intimidation). Les deux types ont pour thème commun la tentative de mener une intervention globale et intégrée en coordonnant les travaux de gens et d'organismes qui représentent un large éventail de connaissances, de compétences et de ressources pour la conception et la mise en œuvre d'une solution.

B. La nature du travail : la résolution de problèmes

Les problèmes liés à la criminalité, à la victimisation et au bien-être des collectivités peuvent être définis et traités à plusieurs niveaux. Il est possible de résoudre certains problèmes d'une façon relativement isolée, sans trop se préoccuper des autres éléments du plus vaste contexte dans lequel ces problèmes sont apparus. D'autres sont plus graves, plus complexes, et il faut investir davantage de temps et de ressources pour que l'intervention soit efficace. Dans les deux

suite à la page 20...

Bâtir un Canada plus sûr en améliorant notre connaissance des approches qui sont efficaces et notre capacité d'appliquer ces connaissances à la pratique.

ÉLÉMENTS DE RÉUSSITE	SITUATION ACTUELLE	ÉCARTS	RECOMMANDATIONS
Collaboration et partenariats axés sur la résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration fédérale/provinciale/territoriale en matière de prévention de la criminalité • Appui croissant émanant du système de justice pénale, notamment de la police et des gouvernements municipaux • Résistance à l'idée de rediriger les ressources des approches répressives vers les approches préventives 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une vision claire et mesurable de ce qu'est la sécurité communautaire • Absence d'un cadre stratégique permettant d'orienter le travail ou de définir les rôles et les responsabilités intersectoriels • Manque de concordance entre les perceptions des autorités locales et les priorités locales • Leaders et porte-paroles difficilement identifiables 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une vision de la contribution de la prévention au bien-être • Élaborer un cadre stratégique de collaboration • Élaborer un plan d'action décennal • Mise sur pied par tous les ordres de gouvernement de centres de responsabilité permanents et adéquatement financés
Concentration des investissements sur les besoins les plus importants	<ul style="list-style-type: none"> • Accent récent mis par le Centre national de prévention du crime sur des actions ciblées et fondées sur des faits démontrés • Quelques cas de réussites importantes • Vues divergentes relatives à ce qui constitue des indicateurs pertinents • Manque de données essentielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des cas de réussite • Difficulté de susciter un intérêt manifeste pour la prévention • Accès insuffisant à des données à la portée de tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des indicateurs clairs et mesurables pouvant servir de points de référence pour les diagnostics et les évaluations • Assurer un accès facile aux données essentielles • Investir dans la formation et l'assistance technique
Développement et soutien des capacités de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du fait que les collectivités ont besoin d'outils pour s'acquitter de leur tâche • Les collectivités dont les besoins sont les plus grands ont l'impression d'être tenues à l'écart • Besoins particuliers des Premières nations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les administrations gouvernementales centrales sont plus promptes à se délester de leurs responsabilités qu'à transférer des ressources – les collectivités doivent souvent faire ce qu'elles peuvent plutôt que ce qu'elles devraient faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder des niveaux plus élevés de ressources durables • Investir davantage dans la recherche et le développement en prévention en vue d'accumuler une meilleure base de connaissances devant éclairer les décisions • Offrir une assistance technique améliorée aux praticiens par le truchement d'initiatives de formation bien conçues et bien ciblées
Soutien et ressources adéquats et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Financement fédéral par le truchement du Centre national de prévention du crime • Initiatives provinciales parrainées par la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique • Initiatives de lutte à la violence conjugale et entre conjoints dans certaines sphères de compétence • Émergence de certains centres de responsabilité municipaux, mais peu de ceux-ci sont financés adéquatement 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance excessive sur du financement de projet à court terme • Peu de signes de croissance; vulnérabilité aux compressions budgétaires • Peu d'indications d'un financement adéquat et durable qui serait consenti par les provinces et les territoires • Les municipalités ont des responsabilités, mais ne disposent pas des outils nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder plus de ressources et d'appuis pour la création de partenariats axés sur la résolution de problèmes • Mettre en œuvre la recommandation de la Commission Horner d'investir l'équivalent de 5 % du budget des services de justice dans la prévention de la criminalité • Se soucier davantage d'assurer la durabilité des réussites
Mobilisation de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Appui généralisé de la population pour la prévention • Indication moindre d'une implication réelle sur les plans politique ou pratique 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception limitée de comment mieux éduquer la population (faire le lien entre le message, le moyen d'expression et le public cible) • Nécessité d'aborder la dimension politique de la criminalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir davantage en éducation du public • Effectuer des recherches plus poussées sur les moyens de rejoindre différents publics de la manière la plus efficace possible

... suite de la page 17

cas, toutefois, la démarche stratégique de résolution de problèmes nous permet de déterminer certaines des connaissances, des compétences et des ressources indispensables au succès de la prévention de la criminalité.

Il existe de nombreux modèles différents de résolution de problèmes. Cependant, tous les modèles envisagent le processus comme étant subdivisé en une série d'étapes, dont chacune nécessite certains types de connaissances et de compétences ainsi que des ressources adéquates.

- 1. La définition du problème :** Cette étape consiste à cerner le problème et à déceler les éléments qui peuvent se prêter à une intervention. Dans la pratique, elle est beaucoup plus difficile qu'on ne pourrait le croire. D'abord, une proportion considérable d'infractions n'est jamais portée à l'attention du public. Cette réalité se trouve compliquée par les mythes et la désinformation qui entourent la criminalité et la justice, et par l'absence d'un ensemble admis d'indicateurs permettant de diagnostiquer les problèmes et d'évaluer les effets de nos interventions. Souvent, nous ne disposons pas des connaissances et des compétences requises pour déterminer tous les facteurs de risque et de protection qui entrent en jeu dans un problème donné ou pour choisir les facteurs qui se prêtent le mieux à une intervention.
- 2. L'établissement des priorités et le choix des objectifs :** La base de connaissances donne une certaine orientation à cet égard. Cependant, les décisions concernant les priorités ne sont jamais purement scientifiques. Les problèmes et leurs solutions recourent une vaste gamme d'intérêts. Le défi consiste à traduire les problèmes en priorités

d'action et à déterminer des « solutions » que nous sommes prêts à mettre à l'essai et que nous avons les moyens d'appliquer. L'établissement d'objectifs est un processus politique et parvenir à un accord sur les buts et les objectifs nécessite des compromis entre des préoccupations et intérêts divergents.

- 3. La conception et la réalisation d'une intervention :** L'abondante documentation fondée sur des faits démontrés en matière de prévention de la criminalité donne beaucoup d'orientations sur les types de programme qui sont efficaces aussi bien que sur les mécanismes de mise en œuvre qu'ils requièrent. Malheureusement, les initiatives de prévention ont tendance à se heurter à trois principaux obstacles. Tout d'abord, une grande partie des faits démontrés est peu connue des décideurs ou du public. Ensuite, les organismes qui ont pour mandat d'intervenir, et qui disposent des ressources relativement les plus importantes, sont habituellement enclins à ne pas quitter les sentiers battus. Il est très difficile et risqué de s'engager dans de nouvelles voies et des pressions s'exercent en faveur des solutions éprouvées. Compte tenu de l'orientation du système de justice pénale, cela signifie habituellement une mise de l'accent sur les délinquants et une réticence à élargir la portée du mandat ou des activités de ces organismes pour y inclure les domaines où les facteurs de risque et de protection peuvent faire l'objet d'une intervention systématique. Le troisième principal obstacle est la réalité du caractère limité des ressources. Trop souvent, nous optons pour des programmes parce que nous avons les moyens de les appliquer plutôt que parce qu'ils représentent la meilleure solution possible. La disponibilité des ressources

est souvent le principal facteur déterminant des interventions menées face à un problème.

- 4. L'évaluation du succès :** Peu de domaines de la conduite des affaires publiques sont aussi imperméables que la justice pénale à l'évaluation des impacts. C'est malheureux, compte tenu des coûts élevés attribuables au problème de la criminalité aussi bien qu'au financement du système de justice pénale. Les démarches de résolution de problèmes exigent toutes que l'on évalue les initiatives pour déterminer si elles ont eu les effets escomptés et si elles ont produit des résultats imprévus (favorables ou non). Cela soulève la question de la nature des indicateurs appropriés du succès : comment les progrès devraient-ils être mesurés? Le souci de la reddition de comptes publics met aussi en relief la question du coût des initiatives et des moyens de mesurer si les avantages ont été obtenus de la façon la plus rentable possible. À nouveau, la difficulté réside dans le fait que peu d'organismes disposent des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour procéder à des évaluations valables. Il faut encourager les organismes à s'engager plus à fond dans cette étape du processus de résolution de problèmes et il faut les outiller à cette fin.

L'élément fondamental est que toute démarche de résolution de problèmes même en apparence simples et isolés exige que l'on franchisse une série de stades interdépendants. Dans la pratique, il n'est pas réalisable de subdiviser le processus en étapes et de résoudre une étape à la fois. Le processus est davantage circulaire et les décisions prises à une étape tendent à avoir des incidences sur les autres. Le processus de résolution de problèmes éveille cependant notre attention à l'importance du large

éventail de connaissances et d'information fondées sur des faits démontrés, de compétences et de ressources humaines et financières dont on doit disposer pour pouvoir s'attaquer de façon efficace et rentable aux problèmes liés à la criminalité et à la victimisation.

C. Le besoin d'une approche fondée sur des faits démontrés

Il nous faut aller encore plus loin. Une analyse de la documentation canadienne et internationale dans le domaine (voir Johnson et Fraser, 2007) laisse penser que la promesse de la prévention ne peut être remplie que si l'on élabore des stratégies et initiatives qui sont globales, intégrées et fondées sur des faits démontrés. La criminalité et la victimisation sont des phénomènes complexes et multidimensionnels; il s'ensuit que nos interventions devront être aussi complexes que les problèmes qu'elles viseront à résoudre. Les défis que posent les délinquants, les victimes et les collectivités en difficulté appellent des approches globales, s'attaquant simultanément à de multiples dimensions du problème et se fondant sur les meilleures données probantes disponibles.

L'accomplissement de progrès notables est peu probable si l'on n'adopte que des approches limitées ou partielles. Le secteur de la santé en offre un bon exemple. Une situation dans laquelle de multiples symptômes ou problèmes sont présents nécessite une solution globale qui tient compte de tous les aspects du problème, y compris l'application d'une stratégie vigoureuse de prévention. Il en va de même pour la criminalité et la victimisation : les situations dans lesquelles plusieurs facteurs de risque entrent en jeu appellent des interventions qui s'attaquent à ces facteurs au moment opportun et de façon intégrée.

Le fait de mettre l'accent sur une approche fondée sur des faits démontrés est le reflet d'un besoin croissant de miser sur des programmes et stratégies qui ont été soumis à une évaluation scientifique et dont l'efficacité a été prouvée. Si nous intervenons, nous devrions le faire de la manière la plus efficace possible. La **prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés** consiste à s'appuyer davantage sur des programmes et pratiques qui ont été évalués et qui se sont avérés efficaces. Cette prise en considération des enseignements tirés devrait être une constante à toutes les étapes de la résolution de problèmes en matière de criminalité et de victimisation. C'est ce que l'on escompte couramment dans d'autres secteurs. Nous présumons que les spécialistes de la santé ou de l'économie s'appuieront sur la meilleure information et les meilleures recherches disponibles pour guider leurs interventions. Cela devrait être le cas dans tous les secteurs.

Les mesures prises pour définir les problèmes et leurs causes, établir les priorités, concevoir et appliquer les solutions, ainsi qu'évaluer les répercussions et les avantages-coûts de ces dernières doivent être guidées par la masse de données et de renseignements de recherche disponible dans le domaine de la prévention. Les connaissances spécialisées que les collectivités et les praticiens peuvent apporter doivent aussi être prises en compte.

D. La gouvernance et l'administration des initiatives globales

Les problèmes qui touchent la sécurité des collectivités peuvent se situer sur un continuum qui va des actes ou activités relativement moins

préjudiciables, se prêtant à des solutions simples, jusqu'aux activités à grande échelle et extrêmement destructrices qui non seulement portent préjudice aux victimes, mais ont de plus des répercussions considérables sur la sécurité et le bien-être des collectivités. Des types de problèmes différents nécessitent l'adoption d'approches différentes pour la conception, la gestion et la gouvernance des interventions stratégiques. En général, plus le problème est vaste et complexe, plus le délai requis pour le résoudre est long et plus l'organisation des interventions pose un grand défi.

Bien peu des problèmes importants et persistants liés à la criminalité, à la victimisation ou à la peur de la criminalité peuvent faire l'objet d'une amélioration notable au moyen de petits projets autonomes de durée limitée. Les myriades de facteurs de risque et de protection nécessitant une intervention et les interactions entre tous ces facteurs sont complexes. En réalité, aucun organisme ni aucune collectivité n'a le vaste mandat ou l'abondance de ressources nécessaires pour s'y attaquer sans aide. Le succès dépend de la collaboration et, en dernière analyse, de notre aptitude à concevoir des initiatives où le tout sera plus grand que la somme de ses parties.

La nécessité de la collaboration soulève la question de la façon dont des initiatives interorganismes et intersectorielles à relativement long terme doivent être administrées et gérées. Plusieurs ont tenté d'imaginer à quoi pourrait ressembler un tel modèle de gouvernance. Pour nos besoins, nous adapterons un modèle qui a été proposé par plusieurs organismes internationaux (voir la figure 4). L'idée fondamentale est que la plupart des approches globales bien conçues reposent sur la planification, la gestion et la coordination d'un certain nombre d'initiatives

de résolution de problèmes, dont chacune s'attaque à un aspect restreint d'un problème. Il est très improbable qu'un seul groupe ou organisme puisse prendre en main chacun des éléments des diverses initiatives partielles. Ainsi, les initiatives globales doivent comporter trois éléments essentiels : le leadership, la coordination et la gestion, et des ressources adéquates.

Les quatre ovales externes de la figure 4 représentent les quatre principales étapes du processus de résolution de problèmes. Idéalement, ces étapes seraient franchies en séquence linéaire et le défi posé à une étape serait résolu avant que l'on ne passe à la suivante. En réalité, le processus est beaucoup plus complexe. Les décisions prises à chaque étape ont des

répercussions sur les autres étapes, ce qui engendre un processus de résolution de problèmes interactif. Cela peut être réalisable si un seul organisme est responsable du problème ou, à tout le moins, assume clairement un rôle de leadership. Dans un tel cas, la fonction de gestion de l'organisme doit assurer la direction et la coordination des activités, de même qu'une collaboration avec les autres activités ou sphères de responsabilité.

Le processus est encore plus complexe dans le cas des initiatives globales. Celles-ci requièrent les éléments suivants :

- un centre de convergence pour le leadership et la reddition de comptes;



Adapté de Waller (2006) et Waller, Sansfaçon et Welsh (1999).

- un examen de la collectivité afin de déterminer les problèmes réels ou éventuels;
- un certain nombre d'activités de résolution de problèmes, dont chacune est à un stade d'avancement différent;
- le recrutement et la coordination d'un large éventail de partenaires provenant de différents organismes ou groupes;
- l'attribution des responsabilités pour le leadership, l'obtention de ressources, la gestion et la reddition de comptes;
- l'établissement et le maintien de liens avec d'autres secteurs et initiatives.

Il est peu probable qu'un seul organisme puisse se charger de tous ces éléments de façon autonome.

La meilleure façon de relever ces défis consiste à créer des centres de responsabilité permanents pour la prévention de la criminalité et la sécurité des collectivités. Toutefois, ces centres ne doivent pas exister seulement de nom. L'expérience montre que, pour être efficaces, de tels centres de responsabilité doivent à tout le moins avoir les caractéristiques suivantes (ECOSOC-ONU, 2002; OMS, 2002) :

1. Ils doivent être en mesure d'exercer une influence appréciable aux niveaux de pouvoir politique et administratif : il est peu probable qu'ils aient

des effets notables s'ils sont relégués en marge des processus décisionnels clés concernant l'établissement des priorités et la répartition des ressources.

2. Ils doivent être en mesure de cibler, planifier, concevoir, appliquer et évaluer des initiatives globales : il est peu probable qu'ils aient des effets notables s'ils ne disposent pas des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour accomplir le travail.
3. Ils doivent être en mesure d'assurer et de maintenir la participation de partenaires clés aux processus décisionnels : il est peu probable qu'ils aient des effets notables s'ils sont isolés, dépourvus d'influence ou trop étroitement alignés sur le mandat d'un groupe en particulier.
4. Ils doivent jouer un rôle public et être en mesure d'acquiescer et de diffuser les meilleures données probantes sur la criminalité et la prévention : il est peu probable qu'ils aient des effets notables s'ils ne parviennent pas à soutenir efficacement la concurrence dans la sphère des attitudes et de l'engagement actif du public à l'égard des questions liées à la criminalité et à la justice.

La question clé est de savoir s'il existe une capacité d'instituer et de maintenir en existence de tels centres de responsabilité dans tous les ordres de gouvernement au Canada.

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca

VI. LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA

A. Les conditions essentielles du succès

La prévention de la criminalité devrait être abordée comme toute autre stratégie d'investissement : le succès débute par une bonne planification. Une ferme volonté de mettre en œuvre et de soutenir des interventions globales face aux problèmes liés à la criminalité et à la victimisation doit être complétée par une notion plus précise de ce dont nous avons besoin afin d'améliorer notre aptitude à planifier la prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés. À tout le moins, la prévention de la criminalité fondée sur des faits démontrés comporte cinq exigences sur le plan des capacités.

1. Elle doit favoriser et soutenir une planification efficace et des partenariats de collaboration en vue de la résolution de problèmes.

Une bonne prévention exige que nous utilisions de façon optimale nos ressources limitées et des partenariats solides peuvent accroître l'efficacité et la possibilité de réaliser des économies d'échelle. Facteur plus important encore, la complexité de la prévention nécessite souvent des initiatives et des interventions dont l'ampleur dépasse largement le mandat et les moyens de tout organisme considéré isolément. Cette réalité confère une énorme importance à la qualité de la planification et de la coordination, ce qui requiert

des partenariats efficaces. Elle soulève aussi la question de savoir quelle est la meilleure façon d'administrer les projets de prévention ou de concevoir des structures de gouvernance pour les centres de responsabilité axés sur la prévention.

2. Elle doit cibler et concentrer les investissements dans les zones ou secteurs où les besoins sont les plus grands.

La criminalité et la victimisation ne se répartissent pas de façon aléatoire. On estime que moins de 10 % des délinquants commettent bien au-delà de la moitié de toutes les infractions, et que moins de 10 % des victimes font l'objet de près de la moitié de tous les actes de victimisation (Spelman, 1995). En outre, certaines zones sont plus touchées que d'autres (Fitzgerald, Wisener et Savoie, 2004). Il est donc essentiel d'améliorer notre aptitude à déterminer les points d'intervention prioritaires et de concentrer les ressources là où elles auront les effets les plus marqués. Il faut aussi consacrer beaucoup plus d'attention à l'évaluation des effets de nos interventions et au partage avec d'autres des enseignements tirés de notre expérience. Cela nécessite l'accès à des données et à des outils diagnostiques permettant de déterminer les zones à grands besoins, notamment la réalisation à intervalles plus réguliers d'enquêtes sur la victimisation et d'enquêtes sur les jeunes, ainsi qu'une capacité accrue à cartographier la criminalité et à la relier à d'autres facteurs

sociaux. Cela requiert également la volonté politique d'accorder la priorité à ces problèmes.

3. Elle doit accroître et mobiliser les capacités des collectivités.

Les gouvernements se sont montrés réticents à soutenir la prévention à un niveau analogue à leurs investissements dans la police, les tribunaux et le système correctionnel. De plus, il n'y a que quelques domaines de la prévention où les perspectives de profit peuvent attirer des niveaux notables d'investissement du secteur privé (p. ex., les services de sécurité privés). En conséquence, les collectivités sont devenues le point de convergence d'une proportion considérable des activités de prévention. À cet égard, le défi consiste à éviter le risque que la portée des initiatives de prévention soit ramenée aux seules activités que les collectivités sont disposées à mener et, plus important encore, à celles qu'elles sont en mesure de réaliser. Il faut accomplir beaucoup plus de travail afin de permettre aux collectivités de s'attaquer aux défis de la criminalité et de la victimisation d'une façon efficace et durable. Cela requiert une approche plus intégrée et mieux coordonnée entre les autorités fédérales, provinciales/territoriales et locales. L'initiative qu'a prise le secteur de la santé publique de relever le défi mis en lumière par l'Organisation mondiale de la santé (2004) et d'élaborer un plan d'action national en vue de réduire la violence est un excellent exemple de la façon dont différents secteurs peuvent collaborer dans le cadre d'initiatives destinées à améliorer la santé et le bien-être en réduisant la victimisation.

4. Elle doit faire en sorte que les niveaux d'investissement dans la prévention soient suffisants pour permettre d'élaborer, de

mettre en œuvre et de maintenir en existence des initiatives globales fondées sur des faits démontrés.

La prévention efficace est un bon investissement économique aussi bien que social. Comme pour tout autre investissement, il faut assurer un soutien financier adéquat afin de mettre en place une infrastructure qui produira des résultats – cela ne peut se faire à bon marché. Si nous voulons retirer des avantages à long terme, nous devons consacrer beaucoup plus d'efforts à faire en sorte que ceux qui sont chargés de relever le défi de la criminalité disposent des données, des connaissances, des aptitudes, ainsi que des ressources financières et humaines nécessaires pour concevoir et appliquer des programmes efficaces, et maintenir ces programmes en existence tant qu'il le faudra pour que les effets escomptés se concrétisent. Des résultats à court terme sont possibles, mais les approches efficaces exigent du temps et de l'argent; il nous faudra adopter des approches globales et soutenues en matière de planification et de financement afin d'assurer un rendement optimal de nos investissements. Il serait également utile de déterminer quelles initiatives sont inefficaces ou, même, aggravent la situation, et de cesser de gaspiller du temps et des ressources sur ces interventions.

5. Elle doit susciter le soutien et la participation du public.

Il y a des indications selon lesquelles le public soutient en général l'idée de la prévention (Roberts et Hastings, 2007). Le défi consiste à transformer ce soutien en action. Cela doit se faire sur deux fronts. Tout d'abord, il faut que les dirigeants politiques et les décideurs fassent preuve d'un plus grand leadership politique et soutiennent davantage les approches engendrant

plus d'investissements dans la prévention fondée sur des faits démontrés. En outre, il faut trouver des moyens de mobiliser le public et de transformer son appui passif en une participation active aux projets de prévention.

Ces cinq conditions essentielles devraient être considérées comme les critères minimaux que nous pouvons appliquer afin d'évaluer la stratégie nationale de prévention de la criminalité du Canada : il est peu probable que nous accomplissions des progrès notables dans la réduction de la criminalité, de la victimisation et de la peur du crime si ces éléments ne sont pas présents en proportion suffisante et de façon durable.

B. L'évaluation du Groupe de travail national

Nous avons décrit dans la section précédente les cinq conditions essentielles du succès de la prévention de la criminalité :

1. une planification efficace et des partenariats de collaboration;
2. la concentration des ressources là où les besoins sont les plus grands;
3. une résolution de problèmes basée dans la collectivité et adéquatement soutenue;
4. des appuis et des ressources suffisants et durables;
5. un public informé et activement engagé.

Ces éléments sont les conditions indispensables au succès de l'élaboration d'approches globales et intégrées en matière de prévention. Dans chacun de ces domaines, nous pouvons nous fonder sur la base de connaissances issue de la recherche et de

l'expérience pratique pour prendre de meilleures décisions et optimiser nos investissements de temps, d'énergie et d'argent.

Le Groupe de travail national a tenté d'évaluer notre aptitude actuelle à appliquer la résolution de problèmes et à mettre en œuvre des initiatives globales au Canada. Le tableau de la page centrale du présent rapport résume la façon dont nous avons abordé cette tâche. On y trouve la liste des éléments ou critères de succès, une description de la situation actuelle au Canada et une évaluation de la mesure dans laquelle les intervenants bénéficient présentement d'un accès suffisant et soutenu aux outils dont ils ont besoin pour maximiser leurs chances de succès. Dans certains cas, les résultats sont encourageants; dans d'autres, les sujets de préoccupation sont considérables. Nous reviendrons sur ces lacunes dans la prochaine section et nous ferons certaines recommandations pratiques sur les moyens d'améliorer la situation.

Le premier élément de succès est la *planification efficace et les partenariats de collaboration en vue de la résolution de problèmes*. Il y a certains signes très encourageants dans ce domaine. La prévention de la criminalité semble être devenue une composante établie des discours politiques sur la loi et la justice et les organismes de justice pénale soutiennent davantage les initiatives de prévention. On en trouve un excellent exemple dans les efforts récemment déployés par l'Association canadienne des chefs de police pour aider à lancer la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés.

Cependant, l'engagement à l'égard de la prévention est entravé par l'absence d'un cadre stratégique national permettant d'orienter les travaux et d'attribuer les rôles et les responsabilités. Cette lacune engendre

certaines tensions entre les ordres de gouvernement central et local, de même qu'une certaine incertitude quant à la nature de ceux qui devraient assumer le leadership dans tout partenariat de résolution de problèmes.

La situation est analogue en ce qui concerne la concentration des ressources là où les besoins sont les plus grands. Facteur encourageant, le Centre national de prévention du crime (2007) a clairement indiqué qu'il entend se concentrer beaucoup plus sur des priorités précises. Dans l'ensemble, toutefois, le Canada n'a pas de vision claire et mesurable de ce que l'on entend par la sécurité des collectivités et il y a beaucoup de débats sur ce que devraient être les indicateurs des problèmes ou des succès. En outre, les praticiens ont souvent de la difficulté à avoir accès aux connaissances et aux données dont ils ont besoin pour travailler efficacement. Pour toutes ces raisons, il est difficile de susciter un plus grand intérêt à l'égard de la prévention.

Il n'y a guère de doute que les initiatives de prévention au Canada ont mis l'accent sur l'importance de la résolution de problèmes basée dans la collectivité, à l'échelon local. Cependant, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont souvent déchargés de leurs responsabilités sur les administrations locales sans leur fournir les ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter adéquatement de ces responsabilités. Pour aggraver les choses, les collectivités qui éprouvent les plus grands besoins sont habituellement celles qui ont le moins de ressources. Il s'ensuit que les initiatives de prévention sont souvent ramenées à ce que les collectivités ont les moyens de s'offrir plutôt que de correspondre à ce dont elles ont besoin.

Cela soulève la question du caractère suffisant et durable des ressources. L'apport considérable du Centre national de prévention du crime et les tentatives de certaines provinces en vue d'élaborer des stratégies provinciales de prévention de la criminalité jouissent d'une reconnaissance générale. Il existe aussi certains centres de responsabilité municipaux efficaces. Cependant, on s'accorde également à dire que peu de ces initiatives bénéficient d'un financement adéquat et que toutes sont vulnérables face aux compressions budgétaires ou aux changements dans les priorités politiques. En ce moment, une trop grande proportion des fonds disponibles est concentrée dans des initiatives axées sur des projets à court terme et relativement peu de soutien est accordé au renforcement des capacités de planification, aux mesures visant à assurer la collaboration et à la durabilité des initiatives. Par surcroît, on a le sentiment que bon nombre des activités en place ne reflètent pas une prise en compte de la base de connaissances actuelle en matière de prévention.

Enfin, il faut accorder une attention accrue au rôle du public dans la prévention de la criminalité. L'idée de la prévention paraît bénéficier d'un vaste soutien, mais cela ne semble pas se traduire en un engagement politique ni en une participation concrète aux activités de prévention (voir Roberts et Hastings, 2007). En outre, il est clair qu'une grande partie des discussions et des débats sur la prévention se déroule dans le plus vaste contexte des rôles politiques et idéologiques de la criminalité et de la justice. Il faut trouver de meilleurs moyens d'éduquer le public à l'égard de la prévention efficace et d'obtenir son appui et sa participation.

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca

VII. LES PRIORITÉS D'UN PLAN D'ACTION FONDÉ SUR DES FAITS DÉMONTRÉS

Les efforts du Groupe de travail national ont été motivés par la conviction que des maisons sûres, des écoles sûres, des rues sûres et des collectivités sûres sont des composantes cruciales du bien-être général des Canadiens. La police, les tribunaux et les services correctionnels contribuent tous d'une importante façon à nos tentatives de réduction de la criminalité et de la victimisation, mais il nous faut faire davantage.

Il y a des limites à ce que le système de justice pénale peut accomplir. À l'égard de bon nombre des facteurs de risque et de protection liés tant à la perpétration d'infractions qu'à la victimisation, le système judiciaire n'a ni le mandat, ni les connaissances spécialisées, ni les ressources nécessaires pour intervenir; c'est pourquoi nous devons adopter une approche plus vaste en matière de prévention. Les stratégies de prévention entrent en action à trois niveaux :

1. La *prévention primaire* est axée sur les politiques et activités sociales et économiques qui contribuent au bien-être général des Canadiens. Celles-ci exercent une influence considérable sur les facteurs de risque et de protection qui se rattachent à la criminalité, à la victimisation et à la peur de la criminalité. La pauvreté des enfants

et le phénomène des sans-abri sont d'excellents exemples de secteurs où des progrès auront des répercussions sur la criminalité et la victimisation en influant sur les facteurs liés au risque et à la résilience.

2. La *prévention secondaire* est axée sur les personnes qui risquent le plus de devenir des délinquants ou des victimes, ainsi que sur les situations les plus susceptibles de favoriser ou de faciliter les activités criminelles. C'est à ce niveau que l'on dispose de certaines des meilleures preuves du fait que la prévention est une approche efficace et rentable de l'amélioration de la sécurité et du bien-être des collectivités.
3. La *prévention tertiaire* est axée sur les interventions réactives qui contribuent à réduire la récidive ou la revictimisation. Le Canada est depuis longtemps un chef de file mondial de la recherche sur les programmes correctionnels efficaces et a visé à jouer un rôle de leadership à l'échelle internationale dans le domaine des interventions du système judiciaire à l'égard des victimes.

Nous devons incorporer chacune des trois dimensions dans l'approche globale afin d'améliorer notre capacité d'appliquer efficacement la résolution de problèmes et d'élaborer des démarches globales efficaces en matière de sécurité et de bien-être des collectivités.

Malheureusement, le Canada a un long chemin à parcourir avant d'atteindre cet objectif. Dans le chapitre précédent, nous avons décrit cinq conditions essentielles qu'il nous faut remplir afin d'améliorer notre façon de planifier et d'assurer la prévention. La position du Groupe de travail national est qu'il existe dans chacun de ces cinq domaines des lacunes ou des problèmes considérables que nous devons résoudre pour pouvoir remplir plus efficacement la promesse de la prévention.

Nos recommandations visent à indiquer les domaines dans lesquels le Canada doit accomplir des progrès et à faire des suggestions sur la façon d'y parvenir. Elles suivent approximativement le même ordre que les cinq conditions essentielles susmentionnées; cependant, compte tenu des recoupements entre bon nombre des problèmes auxquels nous faisons face, elles sont d'une portée légèrement plus vaste.

A. Les recommandations du Groupe de travail national

Recommandation 1A : Formuler une vision de la façon dont la prévention de la criminalité peut contribuer à la sécurité et au bien-être individuels et collectifs de tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres ordres de gouvernement et les partenaires nationaux, doit s'employer à formuler une vision de la nature du bien-être individuel et collectif, qui reconnaîtra l'importance de la sécurité et le rôle que la prévention peut jouer dans l'avènement d'un Canada plus sûr. Une vaste gamme de partenaires institutionnels et communautaires, provenant d'un large éventail de secteurs, devront être intégrés selon un mode participatif à ce processus.

Recommandation 1B : Élaborer un cadre national de collaboration intersectorielle et un plan d'action décennal pour la prévention de la criminalité.

Les initiatives globales visant à prévenir la criminalité nécessitent une collaboration et des partenariats efficaces entre tous les ordres de gouvernement et divers secteurs tels que l'éducation, le logement, la santé publique, les services sociaux et les services de police, de même que la société civile. À tout le moins, ce cadre devrait préciser les sphères de leadership appropriées et assigner les rôles et responsabilités, et fournir ainsi un mécanisme de reddition de comptes. Le cadre devrait aussi mettre en place un processus destiné à résoudre les tensions et les conflits entre les participants. Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole et le secteur privé pour élaborer le cadre et concevoir un plan d'action décennal de prévention de la criminalité comportant des buts à court et à long terme. Le rôle clé de l'ordre de gouvernement municipal, consistant à établir de solides partenariats de travail, à adapter les programmes et à coordonner la réalisation de programmes conformes aux besoins locaux, devrait être reconnu et soutenu.

Recommandation 1C : Établir des centres de responsabilité permanents et adéquatement financés dans tous les ordres de gouvernement.

Ces centres devraient avoir la responsabilité de la définition des problèmes, de la planification stratégique, de l'élaboration des programmes, ainsi que du recrutement et de la coordination de partenaires appropriés dans leur sphère d'activité respective. Ils devraient assumer un leadership et fournir les orientations en matière de prévention

de la criminalité : ils devraient être responsables et comptables des plans d'action dans leur sphère d'activité respective, et avoir la responsabilité de s'assurer que l'on procède à des évaluations rigoureuses des progrès accomplis dans la réduction de la criminalité et de la victimisation, ainsi que des coûts et avantages des initiatives de prévention.

Recommandation 2 : Concentrer les ressources là où les besoins sont les plus grands. Il faut mettre au point de meilleurs outils diagnostiques et mécanismes de collecte de données pour l'évaluation de nos progrès dans ce domaine.

La vision et le plan d'action relatifs à la prévention de la criminalité doivent se traduire en un ensemble d'indicateurs clairs et mesurables des succès. Par exemple, la disponibilité d'enquêtes régulières sur la victimisation nous indiquerait avec beaucoup plus de précision si nos interventions conduisent à un degré de sécurité accru et à un plus grand sentiment de sécurité personnelle. Ce sont des indicateurs de ce genre qui serviront de point de référence des progrès réalisés et qui nous aideront à évaluer les avantages et les coûts de différents types d'intervention. Enfin, il faut que les décideurs et les praticiens aient accès à des données fiables et faciles à utiliser afin de pouvoir évaluer où ils en sont et prendre des décisions sur la façon de poursuivre leur action. À cela devrait s'ajouter un niveau accru d'aide technique et de formation visant à aider les praticiens à obtenir et à utiliser les meilleures données probantes disponibles.

Recommandation 3 : Attacher une plus grande importance à ce qui s'est révélé efficace en matière de prévention de la criminalité et de partenariats de résolution de problèmes. Les gouvernements fédéral, provinciaux et

territoriaux doivent investir davantage dans la recherche, le perfectionnement professionnel et la formation dans ces domaines.

L'importance de faire un meilleur usage de la base de connaissances en matière de prévention de la criminalité fait consensus. Il existe une somme considérable d'information sur les interventions qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas, et cette information devrait jouer un plus grand rôle dans la prise des décisions. En outre, il nous reste beaucoup de choses à apprendre et des recherches additionnelles nous aideraient à combler les lacunes. Enfin, les gouvernements doivent accorder une plus grande attention à l'offre de possibilités de perfectionnement professionnel et d'aide technique aux représentants élus, aux responsables de l'élaboration des politiques, aux cadres supérieurs, aux gestionnaires et aux praticiens.

Recommandation 4 : Les gouvernements doivent améliorer les niveaux de soutien et de ressources durables disponibles pour les politiques et activités de prévention.

Il faut investir davantage d'efforts et d'argent dans l'amélioration de notre aptitude à concevoir, à appliquer et à évaluer nos initiatives, ainsi qu'à assurer la durabilité de nos succès. Le Groupe de travail national appuie la recommandation de la « Commission Horner » (1993) selon laquelle le gouvernement fédéral devrait investir l'équivalent de 5 % de ses dépenses affectées à la justice pénale dans des initiatives liées à la prévention de la criminalité et de la victimisation, en sus des dépenses de « prévention primaire » engagées dans des politiques sociales et éducatives générales. Le Groupe de travail national recommande aussi que les gouvernements provinciaux et territoriaux décernent le même niveau d'investissement dans des initiatives liées à

la prévention de la criminalité et de la victimisation. Il faut aussi améliorer la coordination et le ciblage des investissements faits par les autres organismes pertinents, hors du secteur de la justice pénale, qui peuvent avoir des répercussions sur la criminalité et la victimisation. En outre, il faut consacrer beaucoup plus d'attention et d'efforts au maintien de la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des initiatives fructueuses.

Recommandation 5 : Les gouvernements et les partenaires nationaux doivent élaborer des stratégies efficaces d'éducation du public à l'égard de la prévention et d'engagement

actif des Canadiens dans les programmes et activités de prévention.

Le public semble appuyer la prévention, mais les niveaux d'engagement et de participation concrète demeurent relativement bas. Il nous faut mieux sensibiliser le public à la vision de la sécurité et du bien-être des collectivités, et accroître ses niveaux d'engagement et de mobilisation, afin de pouvoir travailler à remplir la promesse de la prévention de la criminalité. Dans la pratique, nous devons à cette fin mieux comprendre les moyens de relier les messages, les moyens d'expression et les auditoires, et investir davantage dans les initiatives d'éducation à l'égard de la prévention.

BÂTIR UN CANADA PLUS SÛR

PREMIER RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

www.prevention-crime.ca

RÉFÉRENCES

- Adlaf, E. et Paglia, A. (2001). *Drug use among Ontario students: Findings from the OSDUS, 1997-2001*. Série de documents de recherche, n° 10. Toronto : Centre de toxicomanie et de santé mentale.
- Association canadienne de santé publique. (1994). *Violence in society: A public health perspective*. Ottawa : l'Association. <http://www.cpha.ca/english/policy/pstatem/violenc/page1.htm>
- Association canadienne des chefs de police. (2002). *Santé, mieux-être et sécurité communautaire*. Ottawa : l'Association. <http://www.cacp.ca/english/resolutions/past5/Resolutions%20French/Final%20Fr.%20Resolutions%20Package%2020021.pdf>
- Association pour la santé publique de l'Ontario. (2003). *Public health and violence prevention – maintaining the momentum*. Toronto : l'Association.
- Audit Commission. (1996). *Misspent youth: Young people and crime*. Londres : la Commission.
- Besserer, S., Brzozowski, J.-A., Hendrick, D., Ogg, S. et Trainor, C. (2001). *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*. N° 85-553-X1F au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Centre national de prévention du crime. (2007). *Plan d'action visant à diminuer efficacement la criminalité*. Ottawa : Sécurité publique Canada. http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/_fl/bp-fr.pdf
- Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (« Commission Horner »). (1993). *Prévention du crime au Canada : vers une stratégie nationale*. Ottawa : Chambre des communes du Canada.
- Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC-ONU). (2002). *Principes directeurs applicables à la prévention du crime*. Onzième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. New York : ECOSOC.
- Conseil national de prévention du crime du Canada. (1997). *Mobiliser pour agir : le deuxième rapport du Conseil national de prévention du crime*. Ottawa : le Conseil. http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/pdf/rapports_4-3-6.pdf
- Cowichan Violence Against Women Society. (2007). *Safer futures: Safety audits*. Extrait de http://www.saferfutures.org/safety_audits.php
- Dickson-Gilmore, J. (2007). « Aboriginal communities and crime prevention: Confronting the challenges of organized crime ». *Revue de l'IPC*, 1, 89-110. Ottawa : Institut pour la prévention de la criminalité. <http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/pdf/kr4-dickson-gilmore.pdf>
- Duggan, A., Fuddy, L., Burrell, L., Higman, S.M., McFarlane, E., Windham, A. et coll. (2004). « Randomized trial of a statewide home visiting program: Impact in preventing child abuse and neglect ». *Child Abuse & Neglect*, 28, 597-622.
- Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2004). « Énoncé de politique sur la sécurité et la prévention de la criminalité au sein des collectivités ». *Cahier d'élaboration des politiques*. 6^e Congrès annuel et expo municipale de la FCM, Shaw Conference Centre, Edmonton, 28 au 31 mai. Edmonton : FCM.
- Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2007). *Énoncé de politique sur la sécurité et la prévention de la criminalité au sein des collectivités*. Ottawa : Comité permanent de la sécurité et de la prévention de la criminalité au sein des collectivités de la FCM. http://www.fcm.ca/french/policy_f/crime-f.pdf

- Fitzgerald, R., Wisener, M. et Savoie, J. (2004). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg*. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 4. N° 85-561-MIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Forrester, D., Fenz, S., O'Connell, M. et Pease, K. (1990). *The Kirkholt burglary prevention project: Phase II*. Crime Prevention Unit Paper #23. Londres : Home Office. http://www-staff.lboro.ac.uk/~ssgf/KP/1990_Kirkholt_Phase_II.pdf
- Gannon, M. (2001). « Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis ». *Juristat*, 21(11). N° 85-002-XPf au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Gannon, M. et Mihorean, K. (2005). « La victimisation criminelle au Canada, 2004 ». *Juristat*, 25(7). N° 85-002-XPf au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Goldblatt, P. et Lewis, C. (1998). *Reducing offending: An assessment of research evidence on ways of dealing with offending behaviour*. Research Study 187. Londres : Home Office.
- Hahn, A., Leavitt, T. et Aaron, P. (1994). *Evaluation of the Quantum Opportunities Program: Did the program work?* Waltham (MA) : Brandeis University, Heller Graduate School.
- Heisz, A. (2005). *Dix choses à savoir sur les régions métropolitaines du Canada : synthèse de la série « Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement » de Statistique Canada*. Document de recherche n° 9, n° 89-613-MIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Her Majesty's Inspectorate of Constabulary. (1998). *Beating crime*. Londres : Home Office. www.homeoffice.gov.uk/hmic/pubs.html
- Her Majesty's Inspectorate of Constabulary. (2000). *Calling time on crime*. Londres : Home Office. www.homeoffice.gov.uk/hmic
- Johnson, H. et Fraser, J. (2007). *Making cities safer: International strategies and practices*. Ottawa : Institut pour la prévention de la criminalité.
- Latimer, J., Kleinknecht, S., Hung, K. et Gabor, T. (2003). *Corrélatifs de la délinquance autodéclarée : une analyse de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa : ministère de la Justice du Canada. <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2003/rr03yj-2/rr03yj-2.html>
- Lattimore, C.B., Mihalic, S.F., Grotper, J.K. et Taggart, R. (1998). *Blueprints for Violence Prevention, book four: the Quantum Opportunities Program*. Boulder (CO) : Center for the Study and Prevention of Violence.
- Ministère de la Justice du Canada. (2005). *JusteRecherche*, 12, 56-57. <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/justresearch/jr12/jr12.pdf>
- Morgan Harris Burrows. (2003). *Evaluation of the Youth Inclusion Programme: End of phase one report*. Londres : Youth Justice Board. <http://www.yjb.gov.uk/Publications/Scripts/prodView.asp?idProduct=116&eP=YJB>
- O'Donnell, V., Almey, M., Lindsay, C., Fournier-Savard, P., Mihorean, K., Charmant, M. et coll. (2006). *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*. Cinquième édition. N° 89-503-XIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Olds, D.L., Henderson, C. J., Kitzman, H., Eckenrode, J., Cole, R., Tatelbaum, R. et coll. (1998). « Prenatal and infancy home visitation by nurses: A program of research ». Dans C. Rovee-Collier, L.P. Lipsitt et H. Hayne (dir. publ.), *Advances in Infancy Research*, 12. Stamford (CT) : Ablex Publishing Corporation.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (1986). *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*. Première Conférence internationale pour la promotion de la santé, Ottawa, 21 novembre 1986. WHO/HPR/HEP/95.1.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : OMS. www.who.int/violence_injury_prevention/index.html
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2004). *Preventing violence: A guide to implementing the recommendations of the World Report on Violence and Health*. Genève : OMS.

- Regina Police Service. (2004). *Regina Auto Theft Strategy*. Regina : le Service.
- Roberts, J. et Hastings, R. (2007). « Public opinion and crime prevention: A review of international findings ». *Revue de l'IPC*, 1, 193-218. Ottawa : Institut pour la prévention de la criminalité. <http://www.socialsciences.uottawa.ca/ipc/pdf/kr8-roberts-hastings.pdf>
- Robinson, P. (2004). « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003 ». *Juristat*, 24(2). N° 85-002-XPf au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Sampson, R., Raudenbush, S. et Earls, F. (1997). « Neighborhoods and violent crime: a multilevel study of collective efficacy ». *Science*, 277, 918-924.
- Savoie, J., Bédard, F. et Collins, K. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 7. N° 85-561-MIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Schweinhart, L.J., Montie, J., Xiang, Z., Barnett, W.S., Belfield, C.R. et Nores, M. (2005). *Lifetime effects: The High/Scope Perry Preschool study through age 40*. Monographs of the High/Scope Educational Research Foundation, n° 14. Ypsilanti (MI) : High/Scope Press. <http://www.highscope.org/Research/PerryProject/perrymain.htm>
- Sherman, L.W., Farrington, D., Welsh, B. et MacKenzie, D. (2002). *Evidence-based crime prevention*. New York : Routledge.
- Skogan, W.G. et Steiner, L. (2004). *CAPS at ten. Community policing in Chicago: An evaluation of Chicago's Alternative Policing Strategy*. Chicago (IL) : Illinois Criminal Justice Information Authority. http://www.northwestern.edu/ipr/publications/policing_papers/Yr10-CAPSeval.pdf
- Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. (2005). *A literature review and annotated bibliography on aspects of Aboriginal child welfare in Canada, 2nd edition*. Ottawa : la Société. http://www.fncfcs.com/docs/AboriginalCWLitReview_2ndEd.pdf
- Spelman, W. (1995). « Criminal careers of public places ». Dans Eck, J.E., et D. Weisburd, *Crime Prevention Studies*, 4, 115-144. <http://popcenter.org/Library/CrimePrevention/Volume%2004/06-Spelman.pdf>
- Sprott, J.B., Jenkins, J.M. et Doob, A.N. (2000). *Infractions juvéniles : comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance*. Gouvernement du Canada : Développement des ressources humaines Canada. <http://www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/fpcr/publications/recherche/2000-001331/2000-001331.pdf>
- Statistique Canada. (1994). « Tendances en matière de victimisation : 1988-1993 ». *Juristat*, 14(13), n° 85-002-XPB au catalogue.
- Stratégie nationale pour la prévention du crime. (2003). *Pour des collectivités plus sûres : guide pour la prévention du crime*. Quatrième édition. Ottawa : gouvernement du Canada.
- Stratégie nationale pour la prévention du crime. (2004). « Revitalisation de San Romanoway ». *Bâtir des communautés plus sûres*, 8, 3. http://www.ps-sp.gc.ca/res/cp/nwslet/_fl/issue_8-fr.pdf
- Surgeon General, U.S. (2001). *Surgeon General's report on youth violence*. Washington : Surgeon General. <http://www.surgeongeneral.gov/library/youthviolence>
- Thomas, M. (2004). « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004 ». *Juristat*, 24(12). N° 85-002-XPf au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Torjman, S. (2004). *Culture et loisirs : Liens au mieux-être*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy. <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/472FRE.pdf>
- Torjman, S. et Leviten-Reid, E. (2003). *Initiatives communautaires intégrées*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy. <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/553820487.pdf>
- U.S. National Research Council. (1998). *Violence in families: Assessing prevention and treatment programs*. Washington : National Academies Press. <http://www.nap.edu/catalog/5285.html>

- U.S. National Research Council. (2004a). *Advancing the federal research agenda on violence against women*. Washington : National Academies Press. <http://www.nap.edu/catalog/10849.html>
- U.S. National Research Council. (2004b). *Fairness and effectiveness in policing: The evidence*. Washington : National Academies Press. <http://www.nap.edu/catalog/10419.html>
- Wallace, M., Wisener, M. et Collins, K. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Regina*. Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, n° 8. N° 85-561-MIF au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Waller, I. (2006). *Less law, more order: The truth about reducing crime*. Westport (CT) : Greenwood Publishing.
- Waller, I., Sansfaçon, D. et Welsh, B. (1999). *Répertoire-synthèse II sur la prévention de la criminalité : Analyse comparée d'actions réussies pour la sécurité de la collectivité*. Montréal : Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Waller, I. et Weiler, D. (1984). *La prévention du crime par le développement social : Document de travail à l'intention des personnes responsables de la politique sociale*. Ottawa : Conseil canadien de développement social.
- Wolfe, D.A., Crooks, C.V, Chiodo, D., Hughes, R. et Jaffe, P. (2005). *Impact of a comprehensive school-based prevention program: Changes in adolescents' knowledge, attitudes, and behaviours related to violence, sexual behaviour, and substance use*. London (ON) : Centre des sciences préventives, Centre de toxicomanie et de santé mentale. <http://www.thefourthr.ca/resources/Interim%20findings%20Full%20report%20jan%2021.pdf>

Remerciements

L'Institut pour la prévention de la criminalité tient à remercier Sécurité publique Canada (SP) et l'Université d'Ottawa pour leur soutien financier dans le cadre des activités du Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des membres du Groupe de travail national sur la prévention de la criminalité et n'engagent aucunement SP ou ses représentants.

